FAQ MUN – Concours 2022-2023

***Qu’entend-on par membre de l’équipe dans le cadre du programme VISAGE MUNICIPAL?***

Par membre de l’équipe de recherche, on entend toute personne admissible assumant un rôle de chercheur principal / chercheuse principale ou de cochercheur / cochercheuse et qui a fourni un CV pour évaluation.

***Que doit contenir le CV abrégé?***

Votre CV énonce quel est le Fonds de recherche qui couvre les domaines de recherche dans lequel vous œuvrez principalement, votre formation académique, vos expériences principales en encadrement d’étudiants et d’étudiantes, vos principales publications, vos principaux accomplissements en matière de diffusion et de transfert de connaissances ainsi que toute autre information pertinente permettant d'évaluer la compétence et la pertinence de votre contribution au projet dans le cadre de ce programme

***Je suis cochercheur ou cochercheuse de la Municipalité, dois-je me créer un compte FRQnet? Quand ? Pourquoi?***

Oui, pour être inscrit comme membre de l’équipe vous devez créer un compte FRQnet. Il est très fortement recommandé au cochercheur / à la cochercheuse de la Municipalité s’inscrire le plus tôt possible.

***Je suis chercheur principal / chercheuse principale. Comment intégrer le cochercheur / la cochercheuse de la Municipalité en tant que membre de l’équipe dans FRQnet?***

À l’étape 2, pour inscrire le *cochercheur / la cochercheuse de la Municipalité*, sélectionnez *Autre cochercheur ou cochercheuse – Statut 4 des Règles générales communes.* Sélectionnez l’option « Aucune affiliation universitaire » dans la case prévue à cet effet s’il y a lieu. Cette personne devra au préalable se créer un compte FRQnet si elle n’en a pas déjà un.

***Peut-on payer des FIR avec la contribution monétaire de la Municipalité partenaire?***

Non, la contribution monétaire d’une Municipalité partenaire doit obligatoirement concerner des **frais directement** liés au projet de recherche proposé. Chaque Municipalité partenaire assume sa contrepartie des FIR directement auprès des établissements gestionnaires de l’octroi. Les montants et les modalités de ces versements sont entendus entre l’établissement gestionnaire de l’octroi et la Municipalité partenaire et sont exclus du calcul de la contribution minimale obligatoire demandé par les FRQ.

***Dans le cadre du programme MUN le maillage intersectoriel est encouragé, qu’entend-on maillage intersectoriel?***

Par « maillage intersectoriel », les FRQ renvoient à une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau, réunit sur un même objet, méthode ou question de recherche des chercheurs et des chercheuses de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche ressortissant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture). Pour référence, les secteurs de recherche couverts par chacun FRQ sont détaillés sur leurs pages Web respectives : [FRQNT](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/le-frqnt/mission-et-domaines-de-recherche); du [FRQSC](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/le-frqsc/mission-et-domaines-de-recherche) et du [FRQS](http://www.frqs.gouv.qc.ca/le-frqs/mission-et-domaines-de-recherche). On parle ici de dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une « approche de recherche » conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances.